

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail - Liberté - Patrie



NOUVEAU PARTENARIAT  
POUR LE DEVELOPPEMENT  
DE L'AFRIQUE

Un Programme de l'Union Africaine

Programme Détaillé de Développement  
de l'Agriculture Africaine (PDDAA)

# TOGO

## Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) pour informer et guider le processus de mise en œuvre du PNIA

**L**e Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) a fait de la gouvernance politique et économique la pierre angulaire de sa stratégie, comme le montre l'adoption du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Au niveau sectoriel, cette philosophie se traduit par une reconnaissance du besoin d'améliorer la politique et la stratégie de planification et de mise en œuvre. Cela nécessite des outils qui génèrent la connaissance nécessaire à l'information et au suivi des sphères politiques et stratégiques, afin de faciliter une mise en œuvre réussie des programmes du NEPAD.

# CADRE STRATEGIQUE DU PDDAA

Le Programme détaillé du Développement Agricole en Afrique (PDDAA) qui a été adopté par les Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine en 2003, est un cadre de travail stratégique et de suivi des efforts et des partenariats en vue du développement du secteur agricole en Afrique. Il incarne les principes de dialogue et de revue par les pairs qui visent à stimuler et élargir l'adoption des meilleures pratiques qui faciliteront l'évaluation comparative ainsi que l'apprentissage mutuel pour finalement relever la qualité et la cohérence des politiques et stratégies de l'Etat dans le secteur agricole.

En optant pour une croissance économique soutenue par l'agriculture comme principale stratégie en vue de l'atteinte le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMDI) qui est de réduire de moitié la pauvreté et l'insécurité alimentaire, le PDDAA table sur un taux de croissance agricole annuel moyen de 6% et une allocation d'au moins 10% des budgets nationaux au secteur agricole. Pour ce faire, il compte exploiter les complémentarités et la coopération régionales pour doper la croissance, adopter les principes de l'efficacité politique, de dialogue, de revue et de responsabilité partagée et de renforcer et élargir les partenariats et les alliances afin d'inclure les producteurs, l'agro-industrie et la société civile.

La réussite de l'application de ces principes et l'atteinte des objectifs nécessitent des outils de connaissance qui encouragent et appuient (a) l'adoption de la philosophie de conception des programmes basée sur l'évidence et orientée sur la recherche de résultats concrets ; (b) la pratique de la politique inclusive de revue et de dialogue entre et au sein des pays ; et (c) l'efficacité de la coordination et du plaidoyer aux niveaux régional et continental.

## REVUE ET PROCESSUS DE DIALOGUE POUR REUSSIR A LA MISE EN ŒUVRE DU PDDAA

La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois différents niveaux:

- **La revue mutuelle au niveau continental:** Il y a deux principaux mécanismes de revue et dialogue au niveau continental : le Forum du Partenariat Africain (FPA) qui vise les leaders africains et leurs partenaires du G8 et qui est appuyé par un secrétariat

technique de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) et la Plateforme du Partenariat du PDDAA qui s'articule plus spécifiquement autour du programme du PDDAA et rassemble les représentants des principales communautés économiques régionales (CER) et d'autres organisations régionales impliquées dans l'agriculture, les principales agences bilatérales et multilatérales de développement, le secteur privé et les organisations paysannes.

- **La revue par les pairs au niveau régional:** Les principales CER facilitent le dialogue et la revue du programme de mise en œuvre du PDDAA par le biais de deux processus distincts. Le premier regroupe les représentants des Etats au niveau des secrétaires généraux des ministères de l'agriculture et des directeurs de la planification. Il se concentre d'abord sur une revue collective de la performance de mise en œuvre dans chaque pays et sur l'apprentissage mutuel pour répandre et accélérer les progrès en vue d'atteindre les buts et objectifs du PDDAA. Le second processus permet aux dirigeants des CER, aux représentants du secteur privé, aux organisations paysannes et aux agences de développement de suivre l'évolution et la performance du programme au niveau régional et d'aligner l'aide au développement, les politiques et les stratégies des pays sur les cibles et les principes du PDDAA.
- **La revue des progrès au niveau national:** La mise en œuvre au niveau national exige un processus de dialogue et de revue inclusif qui garantit que les politiques et les programmes ainsi que les politiques budgétaires et d'aide au développement sont en accord avec les principes du PDDAA afin de permettre d'atteindre ses objectifs.

La mise en œuvre de ces différents processus nécessite des capacités humaines, des infrastructures techniques, des outils analytiques et des instruments de communication pour rassembler des données et des informations pertinentes à analyser afin de pouvoir générer des produits de connaissance de haute qualité, qui pourront servir à informer et conduire les débats associés aux processus de revue et de dialogue.

Les capacités, les outils, et les instruments ci-dessus ainsi que leur coordination sont nécessaires à la fois au niveau régional et national et peuvent être acquis en renforçant les réseaux d'institutions et d'experts existants. De plus, ces institutions et réseaux doivent être mis en relation au sein et entre les pays au niveau régional pour créer les masses critiques nécessaires et exploiter les complémentarités techniques.

# SYSTEMES REGIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (RESAKSS)

Au vu de ce qui précède, les Systèmes Régionaux d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (ReSAKSS) ont été établis en appui à la mise en œuvre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), en tant que nœuds régionaux (en Afrique Australe, en Afrique de l'Est et du Centre et en Afrique de l'Ouest) par les CER correspondantes en collaboration avec l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et quatre centres du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR) basés en Afrique. L'objectif des nœuds régionaux est de faciliter l'accès des CER et des états membres à des analyses de politiques de la plus haute qualité afin de générer la connaissance nécessaire pour améliorer la formulation et la mise en œuvre de politiques, suivre les progrès réalisés au fur et à mesure, documenter les succès obtenus et tirer des leçons qui peuvent être intégrés dans le processus de revue et d'apprentissage lié à la mise en œuvre du PDDAA.

En Afrique de l'Ouest, le nœud régional (ReSAKSS WA) est abrité par le Siège de l'IITA à Ibadan et opère sous une structure de coordination et de gouvernance, appelée comité de pilotage, présidée par la CEDEAO qui exécute le PDDAA en tandem avec ECOWAP dans sa région.

Le ReSAKSS WA, à l'instar des autres nœuds, fournit des appuis dans les trois domaines suivants : *l'analyse stratégique, la gestion des connaissances et la communication ainsi que le renforcement des capacités.*

Les activités d'analyse stratégique permettent de combler les lacunes identifiées par les acteurs régionaux et d'aider les états dans l'évaluation de leur progrès dans la réalisation des objectifs du PDDAA d'allouer 10% du budget national à l'agriculture, d'obtenir 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le Développement qui est de réduire de moitié la pauvreté et la faim en 2015. Le ReSAKSS aide les pays dans leur évaluation des options de politique et d'investissement pour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté et de la faim, en collaboration avec toutes les expertises existantes et disponibles, notamment les centres nationaux, régionaux et internationaux compétents.

Avec la composante « gestion des connaissances et communications », le ReSAKSS WA et son réseau de partenaires collectent des données sur des indicateurs clés

tels que les dépenses publiques; intègrent et exploitent les données existantes, les outils d'analyse, et la connaissance; tout en facilitant un accès adéquat à la connaissance par les décideurs Ouest Africains et les partenaires au développement en vue de fonder les décisions de plus en plus sur des bases objectives. Pour ce faire, le ReSAKSS développe des plateformes de connaissance interactives telles que des sites Internet, etc., qui aideront à renseigner le processus de la revue par les pairs et du dialogue dans le cadre du PDDAA.

Enfin le ReSAKSS WA contribue au renforcement des capacités institutionnelles et techniques en encourageant la collaboration dans la production et la diffusion des données et des informations tout en garantissant l'accès à la connaissance et aux produits de l'information. Il aide en particulier à faciliter la formulation de standards et protocoles partagés pour la collecte, l'archivage et l'échange des données ainsi que des méthodologies de pointe pour l'analyse des données et des politiques. Un élément clé du renforcement des capacités a été de fournir un soutien technique au processus national d'élaboration des projets et programmes du PDDAA.

# SYSTEMES NATIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (TOGO- SAKSS)

Au niveau des pays, il est prévu un relais national appelé SAKSS national dont la mise en place sera fortement appuyée par ReSAKSS WA. Il jouera le rôle de point focal du ReSAKSS WA et de cadre national pour le mécanisme global de revue et de dialogue pour faciliter de meilleures stratégies de conception et de mise en œuvre de politiques et programmes nationaux de développement agricole. La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois différents niveaux:

A l'image de la structure régionale, son objectif sera d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre de politiques et stratégies dans le pays à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés. Il fournira un cadre de travail au sein duquel les produits ciblés de la connaissance, provenant de stratégies pertinentes de recherches, d'analyses objectives et de données locales fiables peuvent être disponibles et utilisés lors des processus de prise de décision liés à la conception et à la mise en œuvre de ces programmes. Ses plus importantes opérations viseront à : (i) coordonner un travail collaboratif en réseau pour mobiliser l'expertise disponible afin de générer les

produits ciblés de la connaissance pour appuyer la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural et (ii) assurer un stockage accessible et la dissémination desdits produits.

En conformité avec les principes fondateurs du PDDAA, le nœud national devra être bâti autour des réseaux d'institutions et d'experts existants. Ce réseau qui devra inclure, entre autres, des institutions chargées de la recherche, la collecte de données, l'analyse et la formulation de politiques ainsi que les différentes organisations professionnelles représentatives du domaine, comme les organisations de producteurs, de transformateurs et d'autres agents économiques, des organisations de la société civile etc., pourrait être coordonné par le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP). Cette orientation d'éviter des redondances et de tenir compte de l'existant lors de la mise en œuvre du SAKSS national légitime l'état des lieux qui suit.

### **Etat des lieux de la coordination de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes dans le secteur agricole**

La coordination de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi évaluation de la politique du Gouvernement au Togo en matière d'agriculture, d'élevage et de la pêche relève du MAEP tel que fixée par le décret 97 – 108/PR du 23 juillet 1997. Selon les dispositions dudit décret et des réformes actuelles le MAEP est chargé de :

- mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière d'agriculture, d'élevage et de pêche ;
- élaborer les programmes agricoles et définir les actions de développement agricole au plan national et au niveau régional ;
- veiller à l'amélioration de la productivité, à l'augmentation et à la qualité des productions végétales, animales et halieutiques en vue de parvenir à une situation d'autosuffisance alimentaire et d'exportation ;
- poursuivre l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du développement agricole et rural et la professionnalisation des acteurs des filières agricoles en vue de favoriser l'émergence de l'entrepreneuriat agricole et de nouvelles filières de production ;
- initier, de concert avec les autres départements ministériels des projets de développement d'infrastructures rurales, d'aménagement et d'équipement agricoles ;
- assurer la qualité des prestations de services agricoles offertes aux producteurs agricoles particulièrement en matière de conseil et d'appui technique, de recherche - développement et de facilitation de l'accès aux intrants agricoles, de vulgarisation des techniques agricoles, de protection zoo sanitaire et de formation.

Le mécanisme institutionnel actuel relève de la réforme institutionnelle de 1997 soutenue par le Projet National d'Appui aux Services Agricoles (PNASA). A l'issue de cette restructuration, trois grandes entités ont été créées. Dans la dynamique des réformes engagées par le Gouvernement pour renforcer les interventions des services publics, cette structuration est maintenue mais renforcée. Il s'agit :

- i) du Secrétariat Général qui est l'organe d'animation, de coordination et de supervision des programmes des services centraux et des établissements sous tutelle technique du Ministère. Il coordonne les activités de dix (10) directions centrales subdivisées en 33 divisions et de 5 directions régionales que sont les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Les 10 directions centrales sont les suivantes: Direction de la Planification et de la Coopération Agricole (DPCA), Direction des Ressources Humaines (DRH), Direction de l'Administration Financière (DAF), Direction des Statistiques, de l'Informatique et de la Documentation (DSID), Direction de l'Aménagement et de l'Équipement Rural (DAER), Direction de l'Agriculture (DA), Direction de l'Élevage (DE), Direction de la Pêche et de l'Aquaculture (DPA) et la Direction de la protection des végétaux (DPV) et la Direction des semences (DS). Les Directions Régionales couvrent les régions administratives, et disposent d'antennes au niveau préfectoral. Chaque Direction régionale est dotée de 5 Divisions: la Division de la Planification, de la Formation et des Statistiques Agricoles, la Division des Aménagements et de l'Équipement Rural, la Division de l'Administration et des Finances, la Division du Contrôle Vétérinaire, la Division du Contrôle Phytosanitaire.
- ii) de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) qui a pour attribution de conduire les activités de recherche- développement dans les domaines des systèmes agraires, des productions, de la gestion des ressources naturelles, des technologies alimentaires et de la normalisation. Il comprend une Direction Générale dotée d'une Direction Scientifique, et suivant les zones agro écologiques, quatre Centres de Recherche Agronomique.
- iii) de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) qui a pour mission de contribuer à la promotion du monde rural à travers la professionnalisation des producteurs agricoles. Il comprend une Direction Générale, 5 Délégations Régionales et des Agences au niveau des Préfectures relayées au niveau des cantons par des antennes agricoles ;

En dehors de ces Directions Techniques, des structures à gestion autonome et projets relèvent du département à savoir la centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (CAGIA), la Nouvelle Société Togolaise Coton (NSTC), la Société Nationale des Abattoirs Frigorifiques (ONAF), l'Agence Nationale de Sécurité Alimentaire au Togo (ANSAT), l'Institut National de Formation Agricole (INFA de Tové), le Projet d'Aménagement et de Mise en valeur des Terres Agricoles de la vallée de Mission Tové (PARTAM), le Projet d'Aménagement Hydro agricole de la basse vallée du fleuve Mono (PBVM), le comité national de la campagne mondiale de lutte pour l'alimentation (CN/CMLA), la cellule d'appui à la production café-cacao, le comité national de transhumance etc.

Les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA), organisées dans un bureau national (BNCRA) mises en place avec la restructuration du département constituent enfin un cadre de représentation et d'organisation de la profession agricole, et d'expression de la position des agriculteurs sur les politiques, stratégies et programmes de développement agricole.

Au delà de ces institutions du MAEP d'autres départements ministériels interviennent fortement dans le secteur agricole. Il s'agit entre autres des Ministères en charge de la coopération et du développement, de l'eau et de l'hydraulique villageoise, de l'environnement, du transport et des pistes rurales, du commerce, de l'industrie, du développement à la base, et du Secrétariat d'état chargé de l'emploi des jeunes.

La Note de Politique Agricole adoptée en décembre 2006 prévoit la création d'un Cadre National de Coordination et de Surveillance (CNCS) à institutionnaliser par arrêté du Ministère chargé de l'agriculture. Ce Cadre, dont la présidence sera assurée par le Ministère de tutelle, est composé de représentants des structures impliquées dans la mise en œuvre de cette politique (services techniques d'Etat, société civile, organisations des producteurs, collectivités locales, partenaires techniques et financiers). Il aura pour mandat:

- i) d'approuver les plans stratégique et d'actions de mise en œuvre de la politique qui devront être élaborés par le Secrétariat général du Ministère de tutelle;
- ii) de définir les priorités de réalisation des actions en tenant compte des mesures à caractère réglementaire et incitatif, institutionnel et d'investissement;
- iii) de mobiliser les ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et projets découlant des actions stratégiques inscrites dans la Note de Politique Agricole; et
- iv) de surveiller et coordonner les actions de l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la politique.

## Forces et opportunités du dispositif

On retiendra de ce dispositif les caractéristiques suivantes :

- Le MAEP dispose d'une Direction s'occupant de la Planification et de la Coopération Agricole (DPCA) en lieu et place de la Direction de la Planification et des Ressources Humaines (DPRH) reconnaissant ainsi le rôle majeur de la planification. Cette direction comprend quatre divisions : la division de la planification, la division des programmes et investissements, la division du suivi et évaluation et la division des institutions rurales et de la coopération agricole.
  - La division de la planification :
    - o propose des axes de politique nationale agricole ;
    - o coordonne et élabore des plans d'action destinés à mettre en œuvre pour une adéquation des investissements futurs avec les besoins réels du monde rural ;
    - o veille à l'intégration des politiques régionales et internationales aux principales orientations nationales agricoles ;
    - o veille en liaison avec la division suivi-évaluation au suivi régulier de l'application des politiques agricoles.
  - La division de suivi évaluation :
    - o veille à l'élaboration des outils de suivi et d'évaluation qui permettront le recueil des données de base et de l'évaluation ;
    - o assure en collaboration avec la division des programmes et des investissements et avec la direction des affaires financières, le suivi et le contrôle régulier des programmes et projets en cours ;
    - o veille à l'élaboration et à la mise à jour des fiches de projets ;
    - o contribue à la revue sectorielle des programmes et à l'évaluation des politiques agricoles.
- Le MAEP dispose aussi d'une Direction s'occupant des statistiques agricoles (la DSID) chargé de :
  - o concevoir, réaliser et suivre toutes les actions de collecte des données économiques agricoles et de leur diffusion ;
  - o contribuer à la mise en œuvre du plan d'informatisation du MAEP, à l'élaboration de la politique d'informatisation ainsi qu'à toutes les questions qui y sont liées ;
  - o la documentation et de toutes les questions relatives à l'information agricole ;
  - o La DSID participe également à la production des statistiques et de la comptabilité nationale

- Au niveau des institutions du MAEP et des autres ministères, il existe des divisions ou des sections de suivi-évaluation chargées de collecter et traiter voire de diffuser pour certaines des données pertinentes ;
- Le processus participatif qui a guidé l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Complet (DSRP C), du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNISA) et du PNIA et les efforts récents du Gouvernement à instituer les ateliers annuels d'évaluation, de bilan et de lancement des campagnes agricoles et le Forum National de Paysans Togolais (FNPT) favorise la capitalisation et le partage des informations ;
- Les comités sectoriels de suivi évaluation définis par le DSRP C et le mécanisme institutionnel du PNISA assurent le développement du partenariat entre les différents départements ministériels œuvrant dans le domaine agricole, d'une part et entre le secteur public, les producteurs, les organisations de la société civile et le secteur privé, d'autre part ; ce qui favorise l'opérationnalisation du nœud national du SAKSS et le partage des données;
- La tendance des appuis budgétaires et la volonté du Gouvernement à s'engager dans la voie de la gestion axée sur les résultats renforce la nécessité de disposer d'un système de suivi évaluation capable de renseigner les partenaires financiers et l'Etat sur les performances réalisées par rapport aux objectifs préfixés lors des accords de financement ;
- La décentralisation des différents mécanismes institutionnels des stratégies et politiques de développement est une opportunité pour la collecte et la capitalisation des informations depuis la base.
- manque de culture statistique dans les départements et insuffisance de l'utilisation des données dans les prises de décisions ;
- données statistiques au niveau local, régional et national encore insuffisantes pour l'aide à la prise de décisions ;
- statistiques moins désagrégées et quasi inexistantes sur les facteurs de production ;
- absence de lisibilité des actions des organismes d'appui qui interviennent dans le secteur pour véritablement suivre la mise en œuvre des stratégies et politiques dans le domaine ;
- déficience d'analyse holistique de la production, la publication et la diffusion des données au niveau des acteurs ;
- absence d'un statut motivant et incitatif et faible valorisation de la fonction de SE ;
- insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières.

### **Proposition d'un système de coordination basé sur l'amélioration de l'existant**

Au regard de ce diagnostic le dispositif de coordination, de suivi évaluation se fonde sur des améliorations à apporter au niveau des institutions de suivi évaluation des différents départements pour leur participation active et leur ancrage institutionnel dans le Comité National de Coordination et de Surveillance (CNCS) de la politique agricole.

Le nœud national du SAKSS sera bâti ainsi autour d'un réseau d'institutions et d'experts existants qui seraient renforcés. Ce nœud sera coordonné par le Secrétariat Général du MAEP. Il inclura, entre autres, les structures nationales de la recherche agronomique (ITRA et les universités du Togo), les institutions chargées de la collecte de données statistiques (DSID), de l'analyse et la formulation de politiques (DPCA), les représentations des institutions de même envergure au niveau des Ministères partenaires (coopération, développement et aménagement du territoire, économie et finance, environnement, eau, genre, pistes rurales, commerce, industrie, développement à la base, emploi des jeunes etc.) ainsi que les différentes organisations professionnelles représentatives notamment les organisations de producteurs, de transformateurs et d'exportateurs agroalimentaires, et de la société civile.

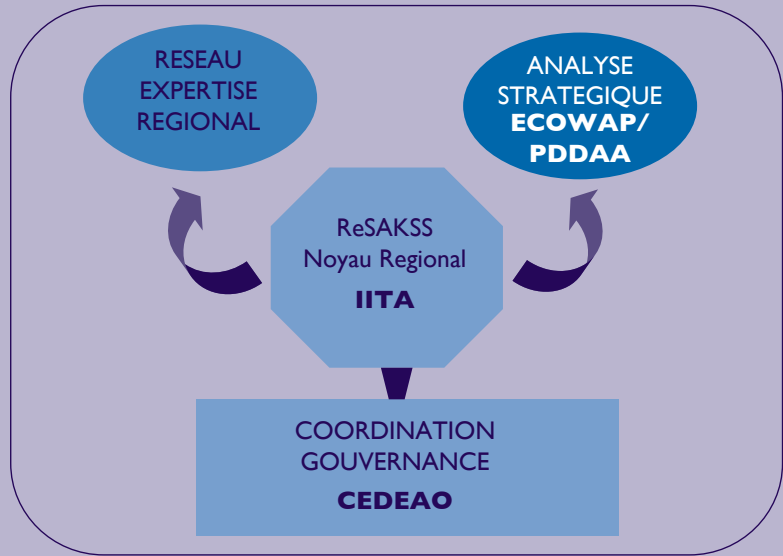
Le pilotage de ce dispositif sera assuré par un comité représentatif, le CNCS. Ce comité défini par la NPA sera conforme au dispositif institutionnel du DSRP C. Le rôle de ce comité sera de s'assurer que le programme du nœud SAKSS demeure pertinent pour la coordination et le suivi évaluation de la politique agricole. A travers un processus inclusif et dynamique impliquant tous les principaux acteurs dans un dialogue constant, le CNCS aura pour mission de fournir conseils et orientations en vue de

### **Faiblesses et contraintes**

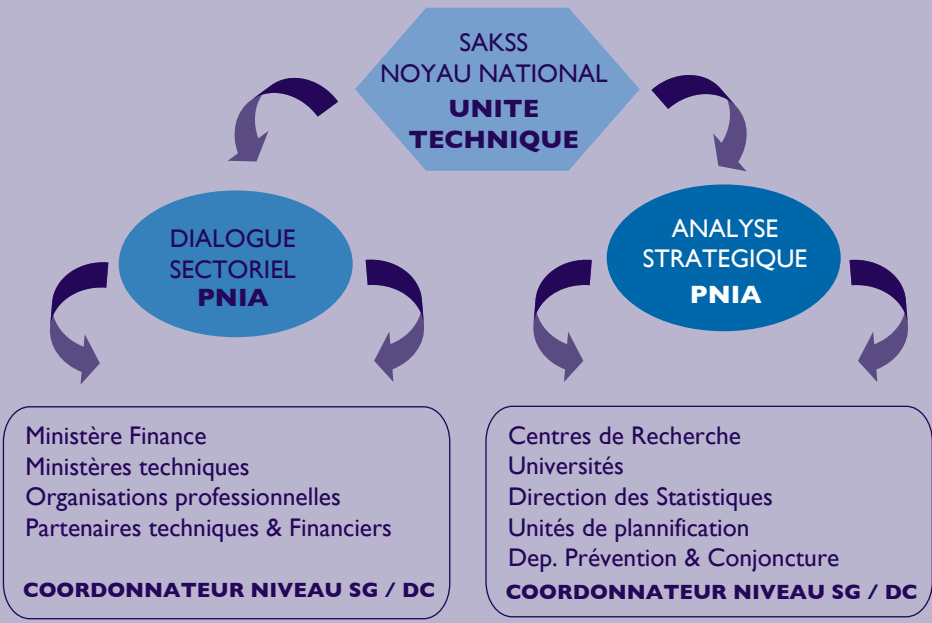
Malgré ces atouts et opportunités des faiblesses et contraintes non moins importantes doivent être levées pour assurer la coordination et le suivi-évaluation (SE) efficace de la politique agricole. Il s'agit entre autres de :

- manque de solidité de la méthodologie sur laquelle reposent les systèmes de SE et l'absence d'encrage institutionnel des projets avec des dispositifs de SE non harmonisés rendant difficile la capitalisation des données ;
- faible communication et synergie entre les dispositifs de suivi évaluation aussi bien au niveau des institutions du MAEP mais aussi au niveau des différents départements ministériels ;
- manque de coordination et d'interrelations entre les structures de SE des différents départements pour une appréciation commune de la vision du développement ;

**ReSAKSS**  
**Systèmes de Connaissance pour la Planification, la Revue et le Dialogue**



**ReSAKSS**  
**Systèmes de Connaissance pour la Planification, la Revue et le Dialogue**



la réalisation des objectifs du nœud et aura pour missions de :

- approuver les plans stratégiques et d'actions de mis en œuvre du PNIA ;
- définir les priorités et adopter un plan d'actions à moyen et longs termes du nœud ;
- surveiller et coordonner les actions de l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme ;
- se faire la revue annuelle des programmes de travail et du budget du nœud et des recommandations sur les priorités sous-jacentes par rapport à la réalisation des objectifs nationaux du PDDAA ;
- faire la revue annuelle des rapports d'activités techniques et financiers ;
- Evaluer régulièrement l'impact des résultats du nœud ;
- identifier les opportunités et contraintes d'amélioration des impacts du nœud ;
- contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et projets ;
- faire le plaidoyer pour que l'agenda du PDDAA soit inscrit dans les priorités nationales et sous régionales ;
- veiller à la diffusion et l'utilisation des résultats du nœud;

Un secrétariat technique, une structure légère tirée des divisions du Secrétariat Général, avec un coordonnateur national à sa tête pour assurer la gestion du nœud. Sa mission sera de veiller à la bonne exécution du programme de travail arrêté par le CNCS. Il s'appuiera sur un réseau d'utilisateurs et de fournisseurs de connaissance aux niveaux national et régional, particulièrement sur le nœud ReSAKSS WA, les centres nationaux d'expertise ainsi que les organes techniques des organisations professionnelles existant au Togo. Pour une meilleure mobilisation de l'expertise, des groupes de travail thématiques couvrant les principaux domaines d'ECOWAP/PDDAA seront créés et coordonnés par le secrétariat technique, un comité d'experts sera aussi mis en place pour appuyer le secrétariat technique.

Pour mener à bien cette mission, il s'agira de :

- i) mettre en place un dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation;
- ii) élaborer des procédures de suivi des actions stratégiques ;
- iii) élaborer des procédures d'évaluation des actions ;
- iv) définir les principaux indicateurs à suivre et organiser la collecte, le traitement et l'analyse des données et
- v) analyser et publier les résultats.

Le schéma du dispositif se présente dans Graphique I.

*Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Togo avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).*

## REPUBLIQUE TOGOLAISE

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ; Ministère de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire ; Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires Etrangères et l'Intégration Régional ; Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise ; Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé du Commerce et la Promotion des Secteurs Privés ; Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières et Ministère des Travaux Publics et des Transport.

### Personnes ressources :

Directeur de cabinet du MAEP M. Dindioque KONLANI :	(+228) 905 91 82
SG du MAEP M. Aurélien TCHEMI-TCHAMBI :	(+228) 991 02 43
Cellule PNIA BATAKA Koutéra :	(+228) 917 56 17